



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 OUVERTE À 19h30**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-096**

**Dérogation pour l'ouverture dominicale des commerces en 2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Élodie DONDIN à Monsieur Stéphane RIALLAND

Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS

**Secrétaire de séance :**

Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

En application des dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail, le maire peut accorder des autorisations d'ouverture dominicale aux commerces du territoire communal jusqu'à douze dimanches par année civile. Au-delà de cinq dimanches, l'autorisation est soumise à un avis favorable de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la Commune est membre.

Par délibération n° 2023-71 du 28 septembre 2023, la communauté de communes Fier et Usses (CCFU) s'est prononcée en faveur de l'ouverture des commerces pour sept dimanches en 2024, dans un souci de cohérence sur le territoire intercommunal et sur la zone commerciale du Grand Épagny aux dates suivantes :

- 14 janvier 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 30 juin 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 1<sup>er</sup> décembre 2024
- 8 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

Pour ces dates, l'ouverture est conditionnée par la décision préfectorale de suspendre les deux arrêtés préfectoraux n° 5/1976 et n° 2022/0085 portant fermeture le dimanche des commerces d'articles d'ameublement et d'équipement de la maison en Haute-Savoie.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code du travail ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-71 du 28 septembre 2023 portant avis sur l'ouverture des commerces le dimanche en 2024 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Autorise l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

- 14 janvier 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 30 juin 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 1<sup>er</sup> décembre 2024
- 8 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 08/11/2023  
De sa publication le 08/11/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20231106-DEL\_2023\_096-DE

## **Annexe à la délibération n° 2023-096**

Dérogation pour l'ouverture dominicale des commerces  
en 2024



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 28 septembre**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.**

### **Présents :**

Yolande BAUDIN, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

### **Procurations :**

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT  
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME  
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER  
Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN  
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL  
François DAVIET à Sylvie LE ROUX  
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI  
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

**Secrétaire de séance :** Elodie DONDIN

### **N° 2023-71 : Ouverture des commerces le dimanche – Avis de la CCFU pour l'année 2024**

*Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur*

Les maires des communes peuvent accorder des autorisations d'ouverture aux commerces de leur territoire jusqu'à 12 dimanches par an.

Cependant, au-delà de 5 dimanches, soit pour les 7 restants, ils doivent préalablement obtenir un avis favorable de l'EPCI auquel la commune appartient.

Depuis 2018, la CCFU a délibéré pour autoriser l'ouverture sur 12 dimanches. Il est proposé de reconduire cette autorisation pour 2023.

Pour une cohérence sur le territoire intercommunal et sur la zone commerciale du Grand Epagny, il est proposé de permettre aux maires d'autoriser l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

- 14 janvier 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 30 juin 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 1<sup>er</sup> décembre 2024
- 8 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

Pour ces dates, l'ouverture est conditionnée par la décision préfectorale de suspendre les deux arrêtés préfectoraux n°5/1976 et n°2022/0085 portant fermeture le dimanche des commerces d'articles d'ameublement et d'équipement de la maison de la Haute-Savoie.

Il appartiendra à chaque commune de la CCFU d'intégrer ces dates dans son calendrier qui pourra compter jusqu'à 12 dimanches et qu'elle communiquera à la Préfecture.  
Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** l'ouverture des commerces les dimanches cités ci-dessus.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,  
Elodie DONDIN**

A blue ink signature of Elodie Dondin.